



VALMEINIER

SAVOIE ♦ FRANCE ♦ 1500 ♦ 2750

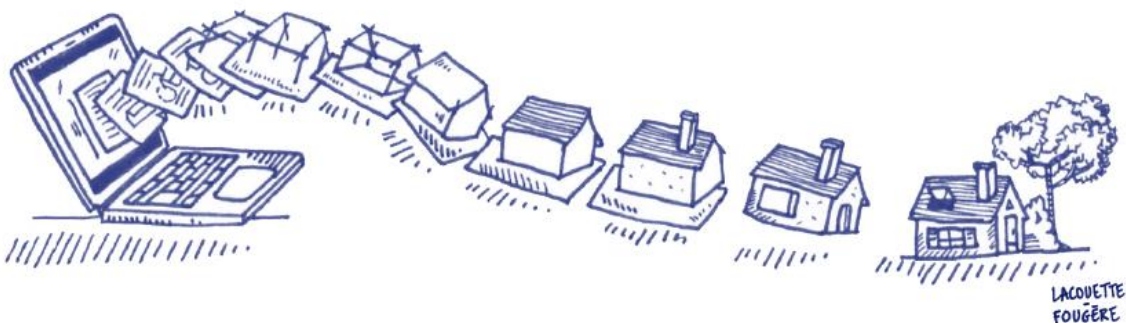
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de **VALMEINIER**

GUIDE

Depuis le 1er janvier 2022, nous recevons vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme en ligne, gratuitement, manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

PRATIQUE



66

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

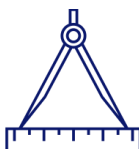
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

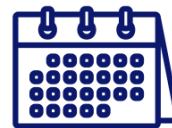
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

Rendez vous sur le site www.service-public.fr

thème : **logement** / rubrique : **urbanisme** / sous-rubrique : **autorisation d'urbanisme**

Choisissez ensuite la démarche souhaitée. Vous aurez le choix entre :

l'accès direct au **formulaire** cerfa que vous pourrez renseigner en ligne puis sauvegarder et télécharger au format PDF

ou

l'assistance à la demande d'autorisation d'urbanisme. Il vous est vivement conseillé d'utiliser cette assistance qui vous guidera tout au long de l'établissement du formulaire cerfa jusqu'à sa finalisation et sa sauvegarde au format PDF. Il vous sera également indiqué les pièces à fournir à l'appui de la demande et les informations que celles-ci doivent contenir.

Pour déposer votre demande, lorsque votre dossier est complet (formulaire + pièces à joindre),

sur la messagerie de la mairie, dédiée aux autorisations d'urbanisme :

autorisation-urbanisme@valmeinier.fr



